

# SCOT PROVENCE MÉDITERRANÉE RÉVISÉ

Documents graphiques

SCoT approuvé par délibération du comité syndical n° 06-09-2019/06/401 en date du 06 septembre 2019  
Transmis et reçu en Préfecture le 04 Octobre 2019 - exécutoire le 04 Décembre 2019

↳ Rapport de présentation

↳ Projet d'aménagement et de développement durables

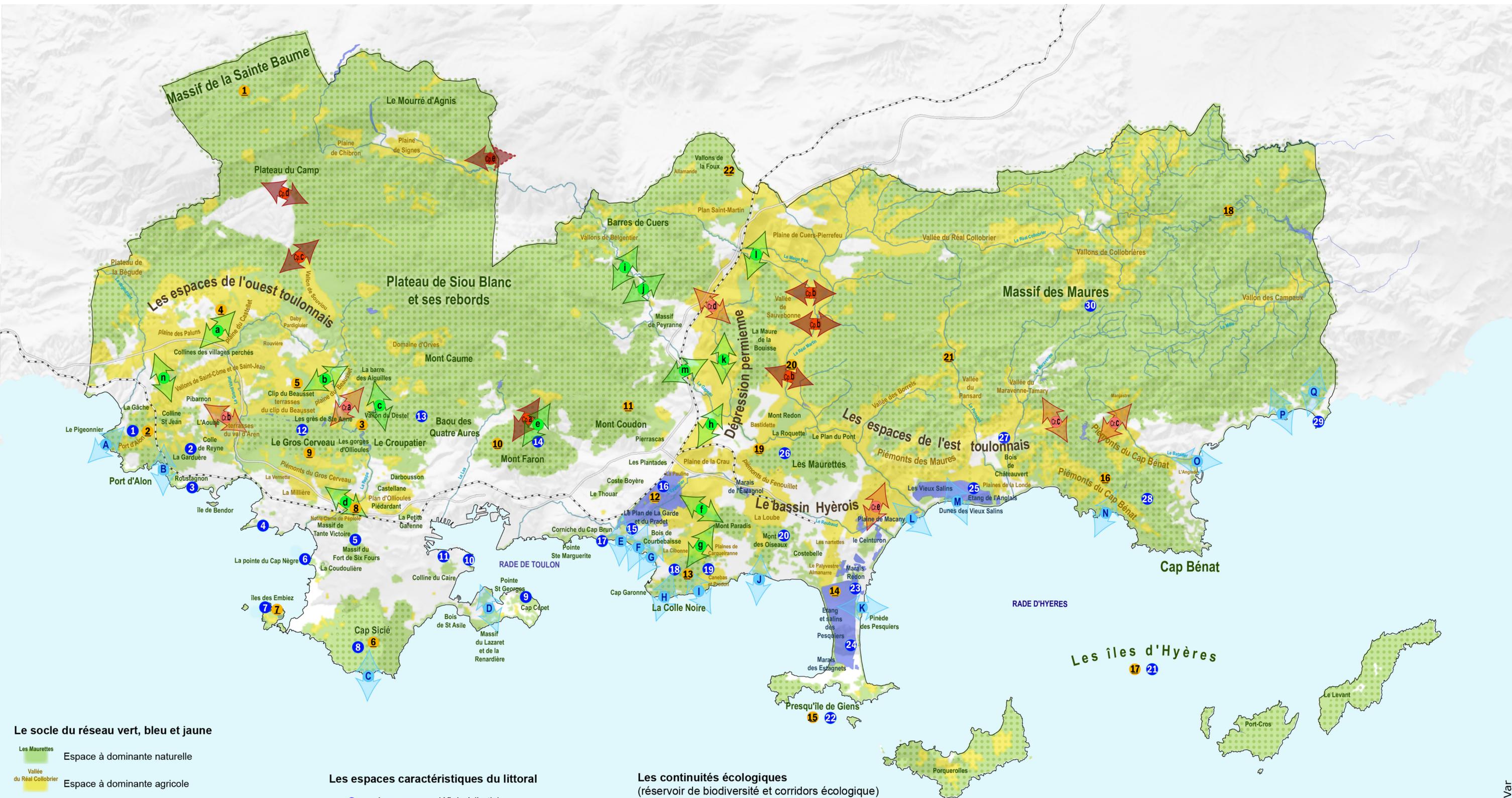
↳ Document d'orientation et d'objectifs

↳ Documents graphiques

↳ Chapitre individualisé du SCoT valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer



# Schéma illustratif du réseau vert, bleu et jaune dans l'aire du SCoT Provence Méditerranée



### Le socle du réseau vert, bleu et jaune

- Les Maurettes Espace à dominante naturelle
- Vallée du Réal Collobrier Espace à dominante agricole
- La Reppe Cours d'eau principaux

### Les espaces disposant de caractéristiques particulières

- Les espaces constituant des coupures agro-naturelles  
La lettre renvoie à la description détaillée de l'espace indiquée dans l'orientation 1 du DOO
- Les espaces agro-naturels constituant des sites d'intérêt paysager spécifique  
Le numéro renvoie à la description détaillée de l'espace indiquée dans l'orientation 1 du DOO

### Les espaces caractéristiques du littoral

- Les espaces définis à l'article L.121-23 du code de l'urbanisme  
Le numéro renvoie à la description détaillée de l'espace indiquée dans l'orientation 1 du DOO
- Les espaces définis à l'article L.121-22 du code de l'urbanisme  
La lettre renvoie à la description détaillée de l'espace indiquée dans l'orientation 1 du DOO  
*Cette représentation est schématisée :*
  - elle ne représente ni la largeur, ni la profondeur de la coupure d'urbanisation
  - elle n'implique pas forcément que la coupure d'urbanisation soit perpendiculaire au littoral

### Les continuités écologiques (réservoir de biodiversité et corridors écologique)

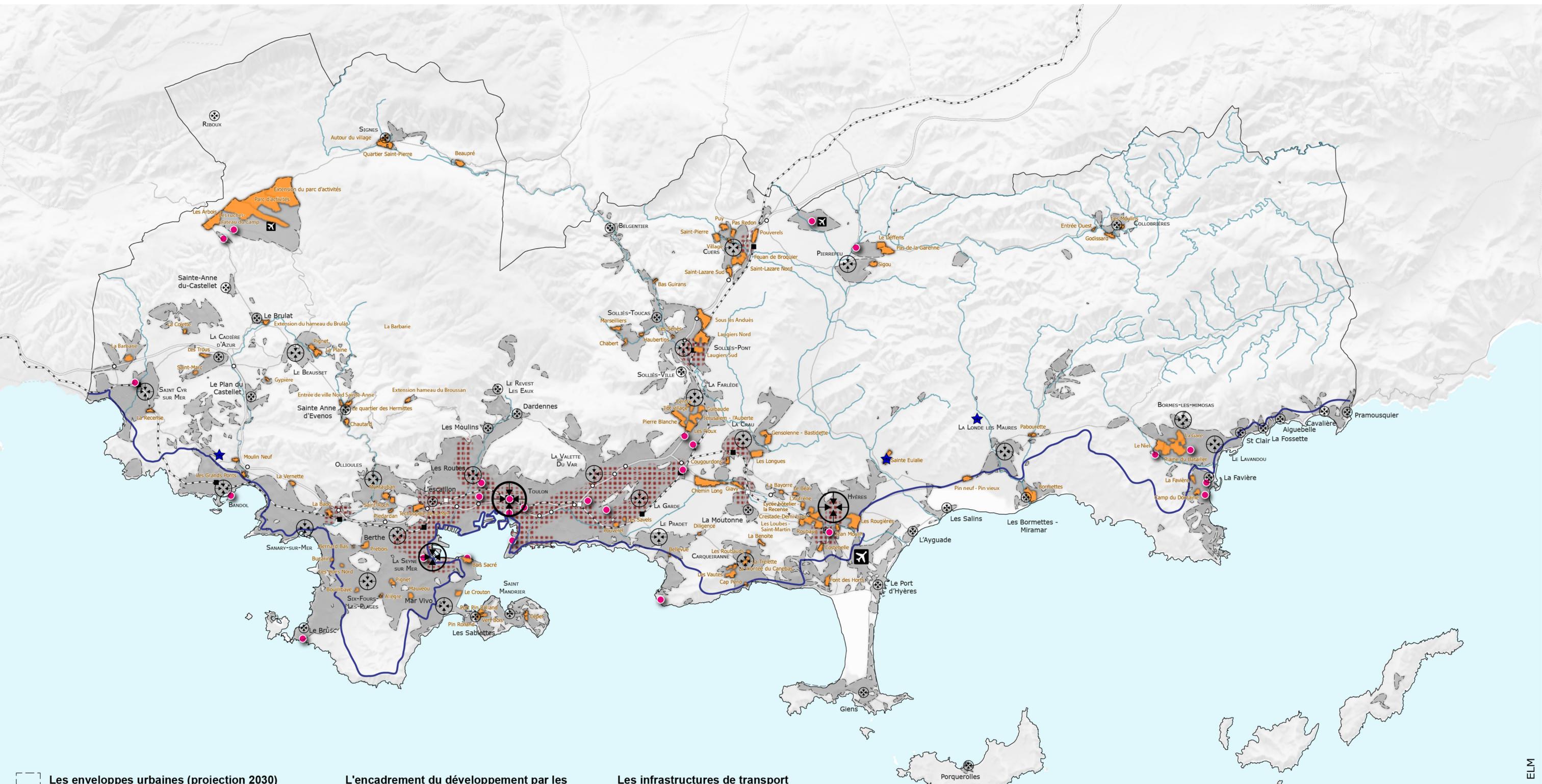
- Réservoirs de biodiversité naturels et agricoles
- Zones humides
- Cours d'eau assurant un rôle de réservoir de biodiversité
- Corridors à préserver  
Le numéro renvoie à la description détaillée de l'espace indiquée dans l'orientation 1 du DOO
- Corridors à restaurer  
Le numéro renvoie à la description détaillée de l'espace indiquée dans l'orientation 1 du DOO

3 km





# Schéma illustratif de l'accueil du développement futur dans l'aire du SCoT Provence Méditerranée



**Les enveloppes urbaines (projection 2030)**

- Les espaces urbanisés
- Dont les principaux espaces d'analyse des capacités de densification et de mutation :
- Pôle à conforter
- Espace privilégié de renouvellement urbain autour des gares et le long du réseau urbain structurant de transport collectif existant ou en projet
- Principal site en mutation
- Les espaces urbanisables

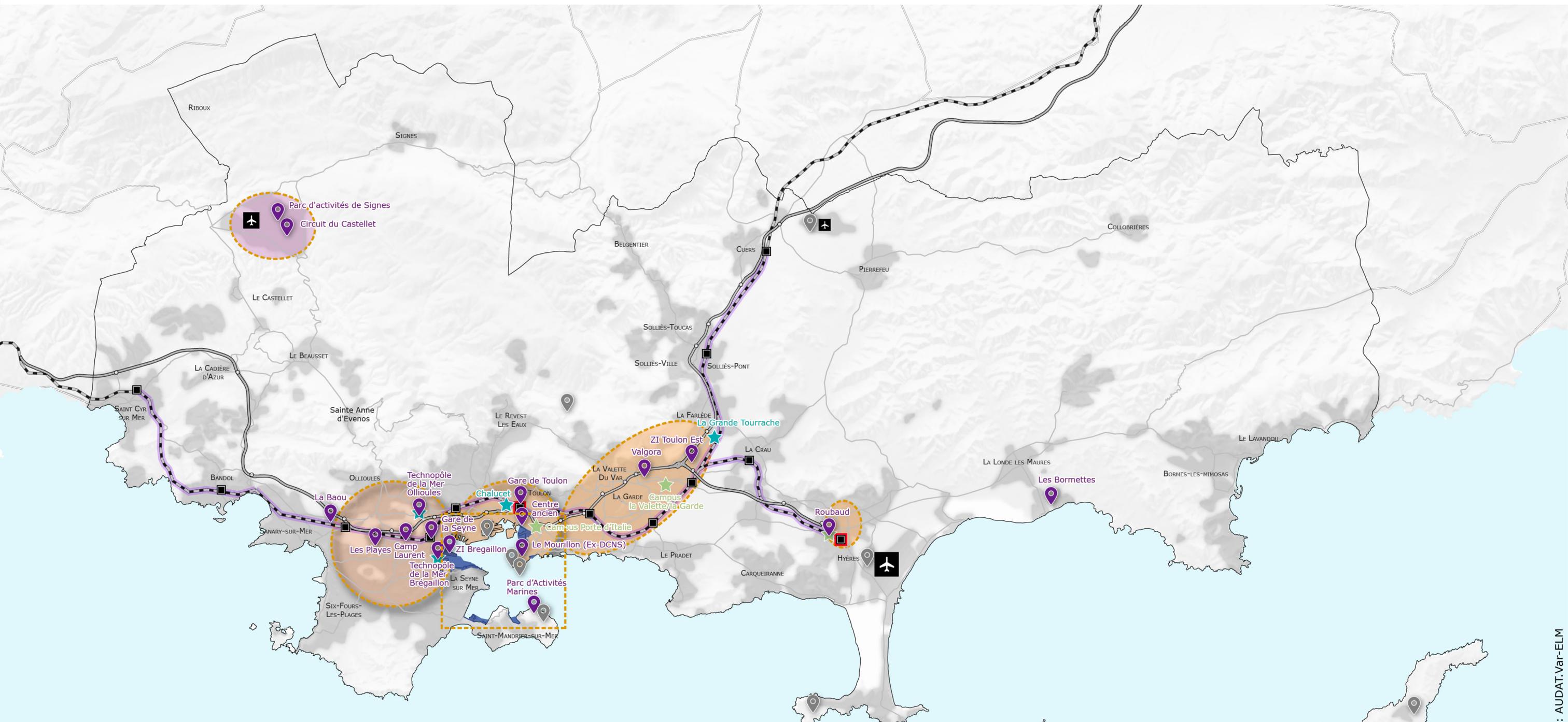
**L'encadrement du développement par les dispositions de la loi Littoral**

- Limite des espaces proches du rivage
- L'ensemble des îles et presqu'îles est compris dans la limite des espaces proches du rivage
- Projet de hameau nouveau intégré à l'environnement

**Les infrastructures de transport**

- Autoroute et échangeur existant ou projeté
- Itinéraire routier principal
- Voie ferrée
- Gare nationale (accès TGV et Grandes Lignes)
- Gare existante /Halte nouvelle à envisager (sous réserve d'une étude d'opportunité)
- Sites aéroportuaires

# Schéma illustratif de l'ambition métropolitaine dans l'aire du SCoT Provence Méditerranée



## LES ESPACES DE L'AMBITION METROPOLITAINE

- Les pôles majeurs
- La rade de Toulon
- Le Plateau de Signes

## LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT METROPOLITAINE

### Confortement du rôle économique européen et méditerranéen

- Principaux sites technopolitains ou métropolitains
- Principaux sites d'activités de Défense à conforter

### Affirmation du rayonnement universitaire et scientifique

- Campus universitaire
- Autre site d'implantation privilégié pour les équipements de formation et d'enseignement supérieur

### Confortement de la grande accessibilité

- Aéroport de Toulon-Hyères
- Aéroport du Castellet
- Port de Toulon-la Seyne-Brégailion
- Gare TGV
- RER Toulonnais

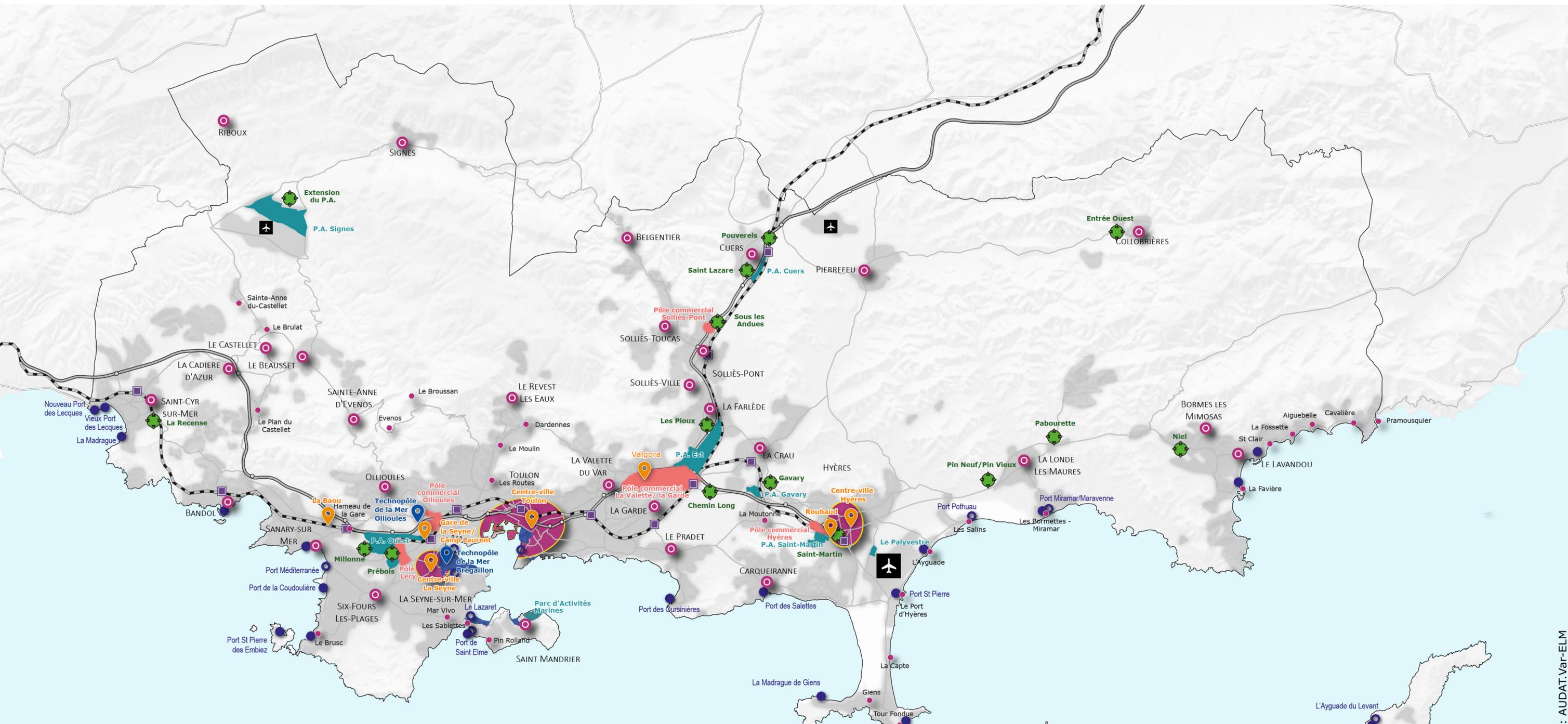
### Les infrastructures de transport

- Autoroute et échangeur existant
- Itinéraire routier principal
- Voie ferrée
- Gare
- Aéroport / aérodrome

3 km



# Schéma illustratif des localisations préférentielles des activités économiques et des services dans l'aire du SCoT Provence Méditerranée



## Localisation préférentielle des activités et services compatibles avec l'habitat

-  Centres villes majeurs
-  Centres villes et autres centralités
-  Sites de gare

## Localisation préférentielle des activités et services tertiaires supérieurs

-  Pôles tertiaires métropolitains
-  Technopôle de la Mer

## Maîtrise du développement dans les grandes polarités commerciales périphériques

-  Grande polarité commerciale périphérique

## Localisation préférentielle des activités industrielles, artisanales, logistiques et de services incompatibles avec l'habitat

-  Principaux espaces à dominante artisanale et industrielle
-  Espaces urbanisables à dominante économique
-  Port de Toulon-La Seyne-Brégaillon
-  Sites aéroportuaires
-  Principaux ports et sites portuaires
-  Projet de création ou d'extension portuaire

# Schéma illustratif des transports collectifs et de l'intermodalité dans l'aire du SCoT Provence Méditerranée

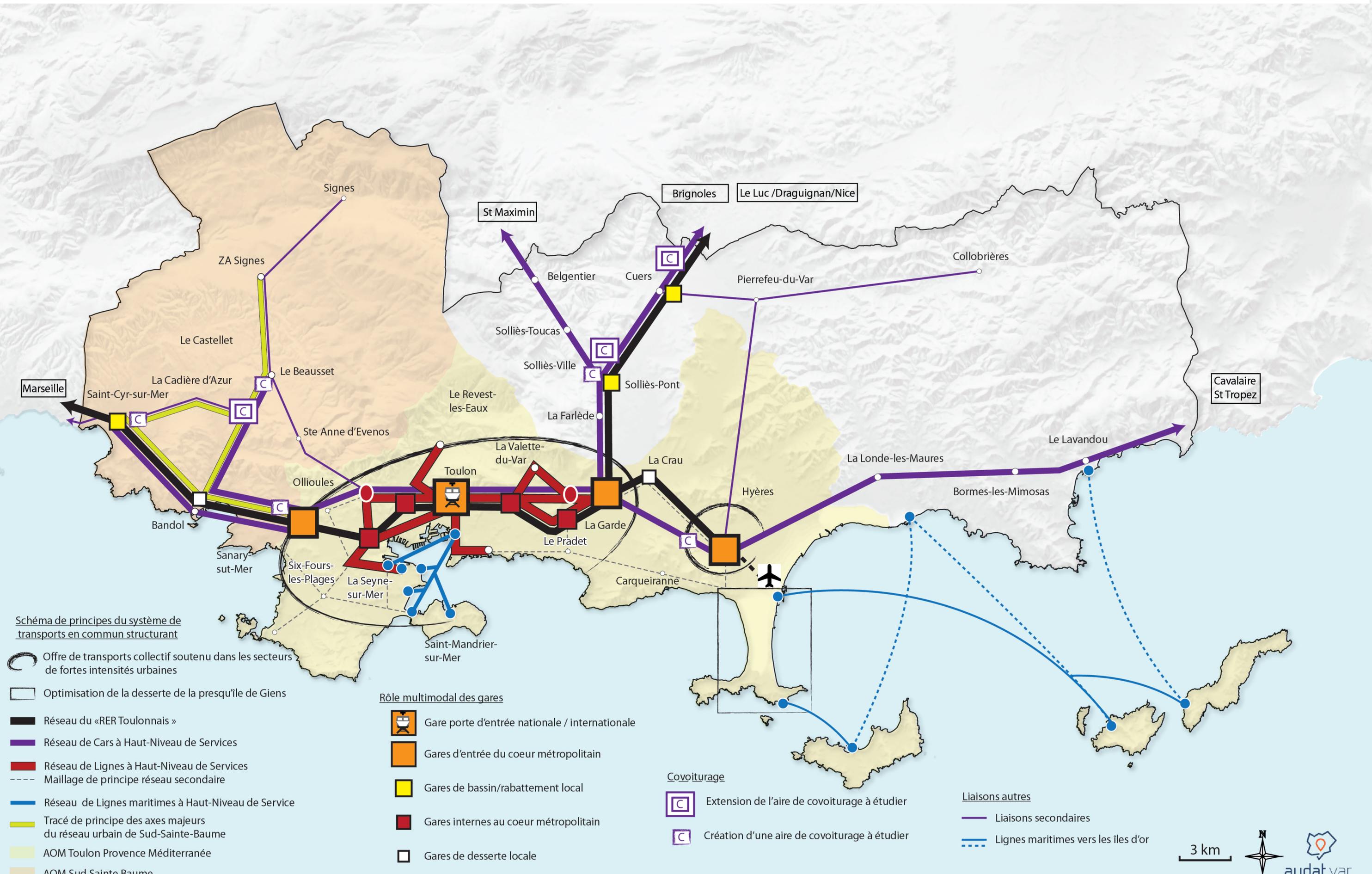


Schéma de principes du système de transports en commun structurant

- Offre de transports collectif soutenu dans les secteurs de fortes intensités urbaines
- Optimisation de la desserte de la presqu'île de Giens
- Réseau du «RER Toulonnais»
- Réseau de Cars à Haut-Niveau de Services
- Réseau de Lignes à Haut-Niveau de Services
- Maillage de principe réseau secondaire
- Réseau de Lignes maritimes à Haut-Niveau de Service
- Tracé de principe des axes majeurs du réseau urbain de Sud-Sainte-Baume
- AOM Toulon Provence Méditerranée
- AOM Sud Sainte Baume

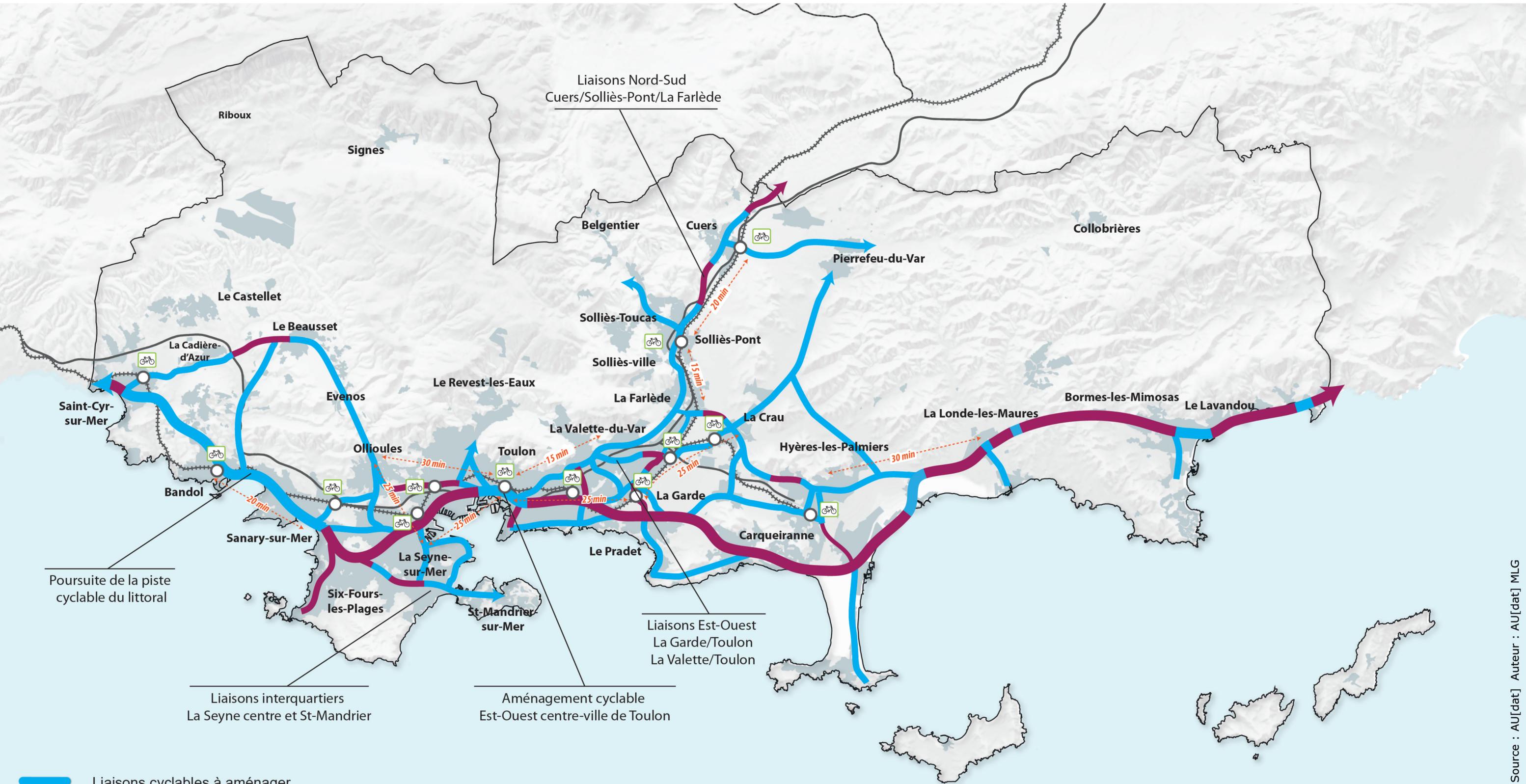
- Rôle multimodal des gares
- Gare porte d'entrée nationale / internationale
  - Gares d'entrée du coeur métropolitain
  - Gares de bassin/rabattement local
  - Gares internes au coeur métropolitain
  - Gares de desserte locale

- Covoiturage
- Extension de l'aire de covoiturage à étudier
  - Création d'une aire de covoiturage à étudier

- Liaisons autres
- Liaisons secondaires
  - Lignes maritimes vers les îles d'or

# Schéma illustratif des grands itinéraires cyclables

## Dans l'aire du SCoT Provence Méditerranée



- Liaisons cyclables à aménager
- Liaisons cyclables existantes
- Intermodalité vélo-train autour des gares
- <---20 min--- Temps de trajet en vélo

3 km

# Transposition des dispositions pertinentes de la charte du PNR de la Sainte-Baume dans le SCOT Provence Méditerranée

exécutoire le 04 décembre 2019

**Adopter une stratégie commune d'occupation du sol, orientée vers un aménagement économe en espace et respectueux de l'identité rurale**

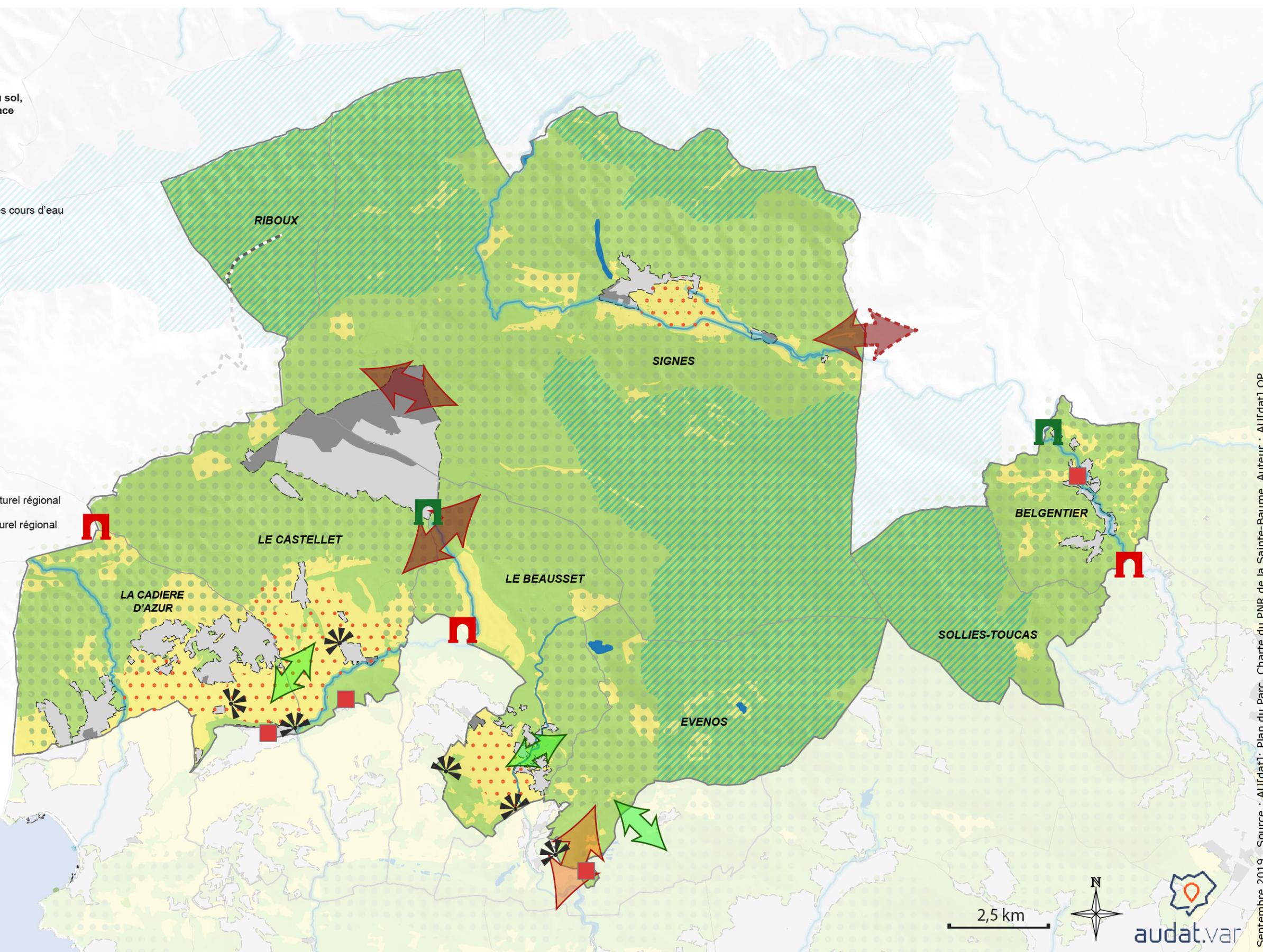
-  Protéger les espaces agricoles sensibles
-  Préserver les coupures agro-naturelles
-  Préserver les espaces de fonctionnalité des cours d'eau
-  Enveloppe urbaine
-  Espaces urbanisés
-  Espaces urbanisables

**Assurer la préservation et la valorisation des paysages emblématiques**

- Préserver et valoriser :
-  Les paysages remarquables
  -  Les principaux cônes de vue
  -  Les centres anciens patrimoniaux et d'intérêt paysager
- Veiller à la qualité paysagère :
-  Des portes d'entrée physiques du Parc Naturel régional
  -  Des portes d'entrée sensibles du Parc Naturel régional
  -  Des routes pittoresques d'accès à la Sainte-Baume

**Assurer la pérennité d'une nature exceptionnelle en Sainte-Baume**

-  Préserver les espaces à dominante naturelle
-  Préserver les espaces agricoles
-  Préserver les réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques à préserver
-  Corridors écologiques à restaurer
-  Cours d'eau et zones humides assurant un rôle de réservoir de biodiversité



2,5 km

